

Au Collège des Bourgmestre et Échevin·e-s
Centre Administratif Brucity - Rue des Halles 4
1000 Bruxelles

OBJET : Avis du GRACQ et du Fietsersbond dans le cadre de l'enquête publique relative au projet de création d'une deuxième voie d'injection de trams STIB, au départ du dépôt de Haren (réf. 04/PFD/1914659).

Bruxelles, le 28 mars 2023.

Monsieur le Bourgmestre,
Mesdames et Messieurs les Échevin·e-s,
Mesdames et Messieurs les membres de la Commission de concertation,

Le GRACQ – Les Cyclistes Quotidiens et le Fietsersbond ont pris connaissance du projet de création d'une deuxième voie d'injection de trams STIB au départ du dépôt de Haren.

Le périmètre du projet concerne très directement les cyclistes : les études relatives à la **future cyclostrade C216** ont en effet développé une proposition de **tracé transitant par la chaussée de Haecht, la rue du Planeur et la rue de l'Aéronef, sous la forme d'une piste cyclable séparée bidirectionnelle de 4m de largeur**. Étant donné les difficultés de poursuivre le tracé le long de la ligne ferroviaire, les incertitudes au niveau du carrefour Bordet/Haecht liées au projet de métro 3 et la complexité technique d'un tunnel sous le carrefour, cette proposition de tracé en voirie est une option très crédible. Le projet soumis aujourd'hui à l'enquête publique aura donc un impact déterminant sur les possibilités futures d'aménager correctement la cyclostrade.

Nous regrettons d'ailleurs que la **temporalité des deux projets** ne soit pas alignée afin de réaliser les travaux en une seule fois : cela permettrait de limiter les nuisances pour les riverains et les perturbations sur le trafic, de limiter les coûts, et de garantir une parfaite cohérence des deux projets.

En dépit de ce qui est annoncé dans la note explicative, nous remarquons que le projet comporte des éléments incohérents avec le projet de cyclostrade, et qui risquent d'en compromettre la réalisation.

Nous demandons donc que le permis d'urbanisme ne soit délivré que moyennant la modification de tous les éléments qui pourraient hypothéquer l'implémentation et la qualité de la future cyclostrade.

Végétalisation et implantation de la future cyclostrade

Le projet prévoit, en plus de la pose de rails de tram, des propositions de végétalisation et de désimperméabilisation des sols. Si cela est, en soi, une bonne chose, nous remarquons que certains éléments sont incompatibles avec l'implantation future d'une piste cyclable bidirectionnelle :

- Chaussée de Haecht : le projet prévoit d'élargir les fosses d'arbres pour favoriser leur croissance. Le projet prévoit également l'installation de noues ainsi que la plantation de deux nouveaux arbres dans l'alignement de la bande actuelle de stationnement ;
- Rue du Planeur – rue de l'Aéronef : le projet prévoit l'abattage de certains arbres existants, mais aussi la plantation de nouveaux arbres (6 selon la note explicative et 9 selon les plans), du côté opposé aux rails.

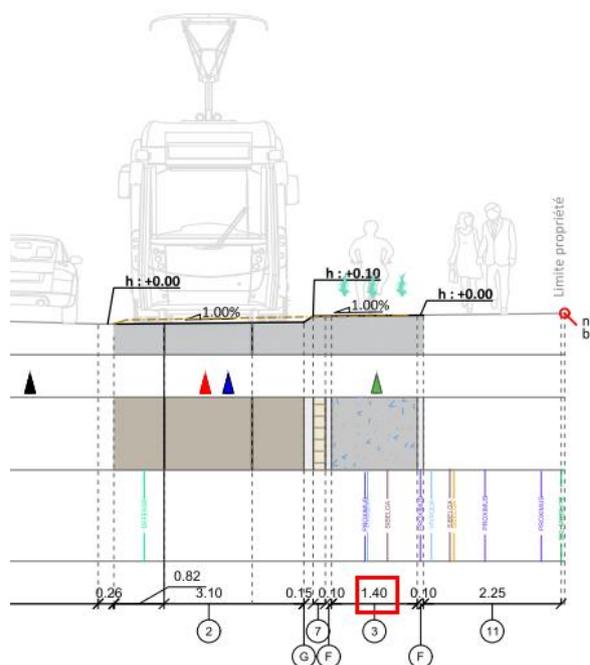
Nous ne comprenons pas l'intérêt de telles interventions à ce stade. L'abattage d'arbres récemment plantés ou l'imperméabilisation de surfaces récemment désimperméabilisées risqueraient de peser négativement sur le projet de création de la cyclostrade. Nous demandons donc de maintenir l'existant, dans la mesure du possible, et de ne pas planter de nouveaux arbres à hautes tiges.

Piste cyclable unidirectionnelle sur la chaussée de Haecht

Les cyclistes bénéficient actuellement, côté dépôt STIB, d'une étroite piste en trottoir accolée à la bande bus, et de cet fait très insécurisante. Le projet prévoit d'améliorer le confort de la piste, par rapport à la situation existante.

Largeur de la piste

La piste prévue reste **inférieure au minimum absolu** pour une piste cyclable (1,4m dans le projet contre un minimum de 1,5m). La pose de rails de tram va définitivement figer cette situation, qui ne peut être acceptable pour les cyclistes qu'à la condition qu'une piste bidirectionnelle correspondant au niveau de qualité d'une cyclostrade soit effectivement réalisée de l'autre côté de la chaussée. Le projet tel que présenté ne permet malheureusement pas d'en avoir l'assurance.



Matérialité de la piste cyclable

Le projet prévoit que la piste cyclable soit réalisée en asphalte drainant (selon les plans) ou en béton poreux (selon la note explicative). L'expérience dans plusieurs projets en région bruxelloise (boulevard Baudouin, boulevard de Smet de Naeyer...) démontre que **ni l'asphalte drainant, ni le béton drainant ne donnent actuellement des résultats acceptables en termes de confort**. Nous sommes donc opposés à ce que ce type de revêtement soit utilisé pour la piste sur la chaussée de Haecht. **Nous demandons l'utilisation d'asphalte ocre, ainsi que le recommandent les guides d'aménagements en région bruxelloise.**

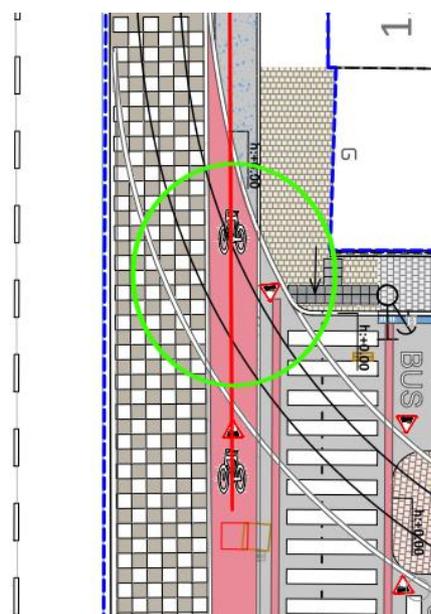
Il est prévu que la piste soit réalisée à niveau du trottoir, une configuration qui génère des conflits entre cyclistes et piétons. Nous recommandons qu'elle soit au minima délimitée par une ligne de démarcation détectable à la canne (sur l'exemple de ce qui a été mis en œuvre à l'avenue Princesse Elisabeth à Schaerbeek).



Sécurisation des traversées de rails

Au niveau de l'insertion des trams sur la chaussée de Haecht, nous constatons que les cyclistes sont invités à **franchir les rails de tram selon un angle < 45°**. Il s'agit d'une configuration dangereuse, ainsi que cela a déjà été signalé lors de la présentation du projet en commission régionale « modes actifs » en avril 2023. Pour rappel, les enquêtes continues réalisées par Pro Velo dans le cadre de l'observatoire du vélo (2021-2022, 2023) ont établi que les rails de tram étaient à mettre en cause dans **1 accident cycliste sur 6** en région bruxelloise.

Nous demandons que le projet soit modifié afin d'inciter le cycliste à franchir les rails d'une manière plus perpendiculaire, et d'ainsi limiter les risques de chute.



Nous vous remercions de prendre en compte ces remarques dans la finalisation du projet. Nous demandons par ailleurs à ce que l'un-e de nos représentant-e-s puisse être entendu-e à l'occasion de la commission de concertation 9 avril 2024.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Échevin-e-s, Mesdames et Messieurs les membres de la commission de concertation, nos salutations respectueuses.

Pour le GRACQ – Les Cyclistes Quotidiens,

Pour le Fietsersbond,

Florine CUIGNET

florine.cuignet@gracq.org

Thomas DEWEER

thomas.deweer@fietsersbond.be